



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

PROCÈS VERBAL COMMISSION DÉPARTEMENTALE JEUNES

DU 29 JANVIER 2025

Membres présents : Gilbert Le Gall, Jean Pierre Héréus, Max Gouès, Gilles Cunit Ravet, Philippe Ollivier.

Membres excusés : Glenn Le Saout,

Soutien technique : Jérémy Laot

Soutien administratif: Hiba El Almi.

Réunion à Châteaulin.

1° Courriers :

Passage en revue de tous les courriers et courriels reçus depuis la dernière réunion.

2° Litiges :

Match U14 District 2 / Poule B - Carhaix Dc 21 - Le Relecq Kerhuon Fc 21

Après examination des réserves d'avant match du **Relecq Kerhuon**, jugées recevables sur le fond et la forme, la commission décide, par évocation (article 96-2), de donner match perdu par pénalité au club de Carhaix Dc et d'appliquer une amende forfaitaire de 100 euros (article 8-4)

Le Relecq Kerhuon Fc 21 : 3 pts 3 buts pour 0 contre

Carhaix Dc 21 ; -1 pt 0 but pour 3 buts contre

La présente décision est susceptible d'appel en 2ème instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

de la ligue de Bretagne

-Match de coupe U14 du 18/01 Carhaix Dc 21/ Gj C Léonarde Plou 21

Après examination de la feuille de match il s'avère que le nombre de joueurs mutés était de 6 alors que le règlement n'en autorise que 4, la commission décide, par évocation (article 96-2), de donner match perdu au club de Carhaix Dc et d'appliquer une amende forfaitaire de 100 euros (article 8-4)

Gj C Léonarde Plou 21 : 3 buts pour 0 contre

Carhaix Dc 21 ; 0 but pour 3 buts contre

Le Gj C Léonarde est qualifié pour le tour suivant .

La présente décision est susceptible d'appel en 2ème instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements

(Conformément au règlement, le nombre de joueurs mutés autorisé pour cette catégorie est de **quatre** , Après examen **cinq** joueurs mutés figuraient sur la feuille de match et le gardien de but également muté participait au match alors qu'il ne figurait pas sur la feuille de match)

-Match U18 D1 Poule A du 25/01 Brest Saint Laurent 1 / Plouvien av s 21 :

Réclamation d'après match de l'AS Plouvien notifiée sur la feuille de match.

Dossier transmis pour poursuite à la commission de discipline

3° Championnat

Les matchs non joués le 25/01/2025 sont reportés au 15/02/2025 ou au 22/02/2025

4° Coupe U14

Pour ces 16èmes de finales, les rencontres sont programmées le 08/02/2025 Tirage effectué selon 4 zones géographiques



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

RAPPEL

Ne peut participer à un match de coupe avec une équipe 2 ou 3 le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24 heures suivantes.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 26 février.

Le Président de la Commission

G. LE GALL

Le Secrétaire de la Commission

Ph. OLLIVIER